

Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille et Vilaine

Commission des lois

Monsieur Manuel VALLS

Ministre de l'Intérieur

Place Beauvau

75008, Paris

Paris, le 7 Février 2013

Monsieur Le Ministre,

J'attire votre attention sur l'application de la circulaire du 6 Juillet 2012 relative à la mise en œuvre de l'assignation à résidence en alternative au placement en centre de rétention.

Cette circulaire a pour objet de proposer aux familles, dont les enfants sont mineurs, une proposition d'assignation dans une résidence de type hôtelier. Elle doit leur être faite, s'ils n'ont pas d'adresse stable. Cette alternative constituait une avancée juste et significative par rapport à la situation précédente et les associations comme les élus qui combattaient sur ce terrain s'en sont réjouis.

Or, deux enfants de trois et cinq ans et leur famille sont, depuis le Mercredi 6 Février, placés au Centre de Rétention Administratif de Vezin Le Coquet en Ille et Vilaine. Cette situation nous émeut à juste titre. Je vous sollicite donc afin, comme vous l'avez expressément souligné, d'envisager pour ces enfants et leurs familles, un hébergement alternatif et ce, dans les conditions prévues par cette circulaire.

Vous remerciant de votre attention et de votre intervention, recevez, Monsieur Le Ministre, par ce courrier l'expression de mon sincère respect.

Marie Anne CHAPDELAINÉ,

Députée d'Ille Et Vilaine